

Décision

Générale

colonial

Décision n° 172 20 février 1951

n° 172 20

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 février 1951

Numéro JO

n° 2 du 01/03/1951

Date du numéro

1 mars 1951

TEXTE INTÉGRAL

La solde mensuelle, de Si Alibern Aboubaker As-A.ssakaf, Cadi de Djibouti, est portée de 25.000 francs à 28.000 francs, pour compter du 1er janvier 1951.